

101^{ème}



COUPE DE FRANCE

Mercredi 30 août 2017

Consignes matches Coupe de France

Note à l'attention des arbitres

Mesdames, Messieurs,

La reprise approche à grand pas. Vous allez diriger un match de Coupe de France ce dimanche 3 septembre pour cette compétition *fédérale* seuls les règlements de la Fédération Française de Football et les lois du jeu éditées par l'IFAB sont applicables. En ce qui concerne les nouveautés aux lois du jeu (qui vous seront détaillées lors des stages de rentrée). Vous trouverez ci-après un résumé dont vous pourriez avoir besoin lors de vos rencontres. Bonne lecture attentive.

Coup d'envoi : Désormais le botteur peut être dans le camp adverse.

Gestion des remplacements :

REGLEMENT DE LA COUPE DE FRANCE – TOURS ÉLIMINATOIRES

Nombre de joueurs inscrits sur la feuille de match Art. 2. —

Les clubs peuvent faire figurer 16 joueurs sur la feuille d'arbitrage mais ne sont autorisés à utiliser que **3 joueurs remplaçants** au cours du match, ce qui porte à 14 (11 + 3) le nombre de joueurs par équipe susceptibles de participer à la rencontre. Les joueurs titulaires portent les maillots numérotés de 1 à 11.

Remplacé / remplaçant Art. 3. —

Lors de ce deuxième tour (3 septembre) et dans le respect de l'Art. 2 du présent règlement, **les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre et, à ce titre, revenir sur le terrain.**

Toutes autres spécificités ne sont pas réglementaires.

En outre et pour être très clair, le « carton blanc » **ne peut en aucun cas être mise en œuvre** lors de ces rencontres de Coupe de France.

Si cela était le cas, le match serait à rejouer en cas de réserve.

Identification des joueurs

A défaut de F.M.I , les clubs ont la possibilité de présenter des licences dématérialisées

- * de façon informatisées (smartphone et/ou tablette) via « footclubs compagnons
- * sur papier libre ; présentation d'une ou plusieurs licences imprimées par le club.

Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de présenter de demande de licence n'y de certificat médical.

L'arbitre devra se saisir des licences imprimées et les envoyer avec son rapport même si club adverse ne dépose pas de réserve.

A défaut de licence imprimée, comme auparavant

- * Présentation d'une pièce officielle où non avec photo accompagné d'un certificat médical

Les frais d'arbitrage pour ce deuxième tours sont réglés par la ligue.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente reprise et prenez du plaisir lors de ces rencontres.

Cordialement.

André BALDAUF, Président de la CDA

Christophe ALLARD,
Responsable de la sous
commission technique.